

## **Note de sensibilisation à destination des élus locaux et techniciens des territoires**

### ***Vers une planification stratégique du littoral face au changement climatique, un enjeu collectif à relever pour la durabilité de nos territoires***

---

#### ***Préambule***

Le littoral régional, socle historique du développement et du rayonnement de la Région, est un espace stratégique offrant un cadre de vie exceptionnel à ses habitants, où sont implantées de nombreuses infrastructures et activités économiques, mais également, un territoire de plus en plus sensible aux effets du changement climatique.

Il importe aujourd'hui de repenser nos stratégies et nos modalités d'aménagement de façon plus résiliente et plus durable en matière écologique, économique et sociale. Pour d'une part, protéger les populations, nos infrastructures et nos biens collectifs, en engageant notamment des démarches de relocalisation, et d'autre part, assurer la préservation de ce bien commun pour les générations actuelles et futures.

Anticiper les évolutions prévisibles, adapter les politiques publiques engagées aux différents niveaux territoriaux, engager des actions collectives autour de nouvelles solidarités territoriales nous permettra de relever communément ce défi, en passant d'une vision centrée sur l'attractivité territoriale à celle, élargie, d'habitabilité du littoral.

#### ***Le littoral de la Région Sud, espace symbolique mais fragile, inscrit à la croisée d'enjeux majeurs***

La Région Sud est riche de 1000 kilomètres de côtes variées, qui conjuguent une exceptionnelle biodiversité et qui sont aussi le lieu d'une activité économique dynamique, pilier de l'attractivité du territoire et de son rayonnement, avec plus de 120 000 emplois liés à la mer.

La zone littorale abrite également près de 80 % de la population régionale et accueille de multiples infrastructures de transports, qui garantissent l'accessibilité et la mobilité intra-régionale.

Aujourd'hui, le changement climatique menace cet écosystème fragile, au travers de différents aléas (élévation du niveau de la mer, érosion des côtes, inondations accrues et raréfaction des ressources). Dans ce contexte nouveau, la Région, chef de file en matière de planification et d'aménagement territorial, notamment au travers du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) a conduit, en partenariat avec les 5 agences d'urbanisme régionales un travail d'étude

permettant d'approcher, au travers d'un diagnostic, les impacts du changement climatique déjà engagé, mais aussi, de collecter et d'analyser différents retours d'expérience, portés par d'autres territoires comme autant de sources d'inspiration possibles.

En effet, si la mobilisation doit être commune et partagée par chaque échelon du territoire, les possibles solutions sont, elles, plurielles et chaque territoire, en fonction de ses enjeux et spécificités, devra bâtir une stratégie afin de réduire sa vulnérabilité et, peut-être, ainsi, trouver une formidable opportunité d'un aménagement différent, plus vertueux au bénéfice de ses habitants.

Ce document rend compte en synthèse des contenus de l'étude conduite, en matière de constat partagé, mais aussi de perspectives d'actions à mobiliser sur les territoires.

L'exhaustivité du travail conduit reste par ailleurs accessible en complément sur la plateforme régionale Connaissance du Territoire. ( [sept24\\_planif-strategique-littoral-sraddet.pdf](#) et [Rapport\\_Benchmark\\_Littoral\\_SRADDET\\_VF2.pdf](#))



## **1. Les impacts du changement climatique sur le littoral**

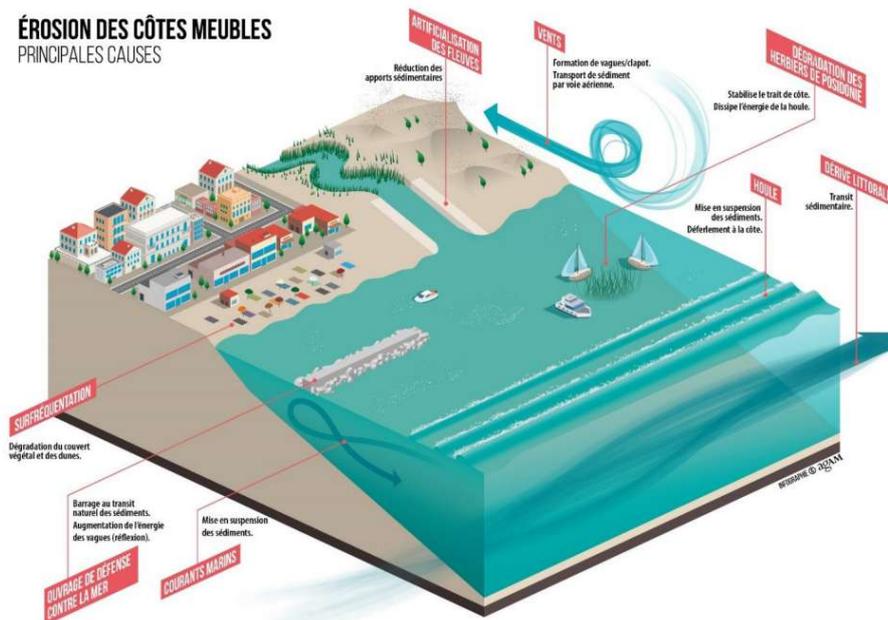
Le changement climatique a déjà des incidences concrètes sur le littoral régional, et les experts scientifiques (le GIEC à une échelle internationale comme le GREC Sud à notre échelle régionale) confirment l'urgence à agir, sur la base du constat :

- **d'une élévation du niveau de la mer qui s'accélère** : Les mesures montrent une hausse de 2,6 mm par an depuis 1980, et les projections du GIEC indiquent une augmentation de plus d'un mètre d'ici la fin du siècle ;
- **d'un réchauffement de l'air mais aussi de la Méditerranée** (entre + 0,4 et + 0,6 degrés sur 10 ans, **qui se traduit notamment par une acidification de ses eaux** (+ 10% d'acidité relevée sur le Nord-Ouest de la Méditerranée) ;
- **d'une perturbation du cycle de l'eau avec une alternance de périodes de manque d'eau et d'épisodes pluvieux soudains et violents.**

**Ces phénomènes, conjugués à la forte anthropisation des espaces littoraux, augmentent le niveau d'exposition à des risques divers**, affectant plus ou moins les territoires régionaux en fonction de leurs caractéristiques propres :

- **érosion du trait de côte**, par l'avancée durable de la mer sur les terres, qui affecte côtes sableuses (cf. schéma ci-après) et rocheuses selon des process et dynamiques différentes ;
- **submersion marine**, phénomène particulièrement sensible sur les zones basses du littoral notamment la Camargue et le delta du Rhône, **et qui peut se cumuler avec le risque d'inondation depuis les terres (débordement de cours d'eau, ruissellement par exemple) ;**
- **ennoisement**, par inondation permanente directement liée à la montée du niveau de la mer, qui, là encore, affecte tout particulièrement les zones basses du littoral régional.

## ÉROSION DES CÔTES MEUBLES PRINCIPALES CAUSES



**Mais au-delà même de cette exposition aux risques naturels, les impacts se traduisent par :**

- **l'altération de la biodiversité**, avec un appauvrissement constaté tant en mer (régression des coraux, herbiers de Posidonie, modification de répartition des espèces, ... qui ont un rôle particulièrement important dans le stockage carbone) que sur terre (régression des zones humides et fragilisation des forêts littorales) ;
- **la moindre disponibilité des ressources naturelles vivrières, notamment en eau**, pour laquelle une baisse des débits des cours d'eau est relevée, avec une diminution projetée de 10 à 30 % d'ici 2050 (atteignant même 50% en été), posant la question du partage durable de la ressource en eau pour répondre aux différents besoins (adduction eau potable, irrigation agricole, production hydroélectrique...). De plus, l'intrusion saline dans les nappes phréatiques côtières renforce la vulnérabilité des milieux et complique l'accès à une eau de qualité, voire rend inculte une partie des terres agricoles.

**Les activités humaines et la santé des habitants sont alors directement concernées, avec, notamment :**

- des pertes humaines de plus en plus nombreuses en lien avec les canicules ou épisodes climatiques violents, des incidences en matière d'augmentation des maladies (maladies cardiaques, , allergies, maladies vectorielles ...)
- des incidences en matière d'activités économiques avec des enjeux à anticiper pour différents secteurs d'activité (secteurs industriels

littoraux impactés, pratique de la pêche et de l'agriculture, accueil touristique ...)

**Cette conjonction d'effets cumulés conduit aujourd'hui à envisager différemment les modalités d'occupation et de valorisation des espaces spécifiques que sont les littoraux** ; cette adaptation passera nécessairement, elle-même, par des approches croisées et concertées entre les différents échelons territoriaux, permettant d'anticiper les changements engagés. Ainsi, l'enjeu est désormais celui de la mise en œuvre d'une gestion intégrée, au bénéfice du territoire et de ses habitants, prenant appui sur :

- une **meilleure connaissance, partagée**, des processus à l'œuvre ;
- une **anticipation optimale au profit d'une planification cohérente** à différentes échelles de territorialité ;
- de **nouvelles gouvernances et solidarités territoriales**.

Ce sont ces différentes perspectives qui sont abordées dans la seconde partie de ce document.

## ***2. Engager une gestion intégrée du littoral régional***

### **2.1 – Faire émerger une nouvelle doctrine d'aménagement**

Adapter le littoral aux évolutions climatiques doit tout d'abord se nourrir d'une philosophie nouvelle appliquée aux modalités de son aménagement, dont les grands principes peuvent être énoncés simplement :

- **ne pas aggraver les risques**, notamment en limitant les extensions et installations nouvelles sur un espace littoral déjà largement artificialisé ;
- **accroître la résilience des territoires et maîtriser les coûts de mise en défense du littoral, par des choix stratégiques portés en fonction du contexte et des enjeux**, en favorisant des solutions fondées sur la nature et des modalités de gestion durable des ressources (en eau notamment) ;
- **porter un engagement collectif et solidaire** des différents territoires et des différents acteurs pour permettre une stratégie systémique et, alors, efficiente.

### **2.2 - La planification, au cœur du dispositif, pour projeter le territoire de demain**

Le cadre national, notamment avec la Stratégie de gestion intégrée du trait de côte adoptée en 2012 (en cours de révision) et la nouvelle Stratégie pour la mer et le littoral publiée par décret en 2024, pose les bases d'une gestion résiliente et adaptative du littoral. Ces stratégies sont déclinées à l'échelle méditerranéenne notamment via le Document stratégique de façade, qui prévoit une vision et des plans d'action à l'horizon 2030.

**L'ambition est désormais de savoir enrichir nos documents d'urbanisme, dans leurs différentes échelles territoriales emboîtées**, pour garantir une cohérence d'ensemble de dispositions prises en faveur d'un aménagement résilient des espaces côtiers.

**A l'échelle régionale, les Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)** ont la possibilité d'intégrer un volet « mer », et ils peuvent définir des objectifs pour définir des stratégies de relocalisation et favoriser les coopérations au sein de leurs territoires référents ( Région Occitanie), pour intégrer les risques côtiers aux perspectives d'aménagement futurs (Région Normandie) ou encore promouvoir l'émergence d'une culture commune des habitants sur la gestion du risque ( Région Aquitaine) .

Aux échelles infra territoriales, les différents document d'urbanisme (**Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT), Plans Climat-Air-Energie Territoriaux (PCAET) et Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)**) en sont les relais, et peuvent identifier :

**-pour les SCOT :**

- \* la définition des orientations de prévention des risques naturels liés à la mer et d'adaptation des territoires au recul du trait de côte.
- \* l'identification de secteurs d'accueil d'ouvrages de défense contre la mer (en protection de secteurs habités denses ou équipements d'intérêt général), ou de relocalisation hors zones de recul du trait de côte et hors espaces remarquables du littoral.

**-pour les PLU :**

- \* la définition d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), portant préconisations en faveur d'un aménagement durable adapté au contexte ou permettant de planifier de nécessaires stratégies de repli
- \* la mise en place de périmètres d'attente temporaire (gelant l'évolution de secteurs objets d'études sur leur contexte d'exposition aux risques côtiers), voire la définition de zones inconstructibles au droit de risques forts (PLUi de Marseille Provence)
- \* l'identification de zones de réserves foncières en prévision de nécessaires recompositions spatiales (PLU d'Ault en Hauts-de-France) ou la mise en place d'Emplacements Réservés (ER) pour

relocalisation d'équipements, constructions et installations exposées aux risques

*La ressource réglementaire est ainsi largement pourvue en matière d'outils permettant de se donner le temps des études requises, d'assurer la neutralisation des secteurs les plus exposés, d'anticiper enfin d'éventuelles relocalisations et recompositions spatiales requises.*

### **2.3 - Améliorer la connaissance et partager les retours d'expérience pour forger une culture commune de l'adaptation territoriale**

La capacité à anticiper des aménagements futurs mieux adaptés au contexte climatique nouveau qui affecte les territoires littoraux tient également à **la bonne connaissance et compréhension des processus à l'œuvre.**

A ce titre, il importe donc de développer la connaissance et de la diffuser au plus grand nombre.

Si l'affichage effectué au travers des documents réglementaires (DICRIM, documents d'urbanisme par exemple) donne une première lisibilité spatialisée des risques, il gagne à être complété par :

- **la mise en place d'observatoires dédiés**, qui tendent aujourd'hui à se multiplier à l'échelle nationale (Observatoire du Trait de côte géomorphologique du littoral (MADDOG) ou Observatoire intégré des risques côtiers (OSIRISC) en Bretagne, par exemple ...). Notre territoire bénéficie lui-même de **la plateforme Mon Littoral** (copilotée par la Région Sud et l'Etat) qui assure ce rôle de capitalisation de l'information et permet son large partage.



- **la production de guides méthodologiques**, qui permettent de donner un cadre dans les démarches engagées et une méthodologie d'actions en fonction des contextes rencontrés et en prenant appui sur des

territoires pilotes (Cf Guide méthodologique édité par la DREAL Bretagne)

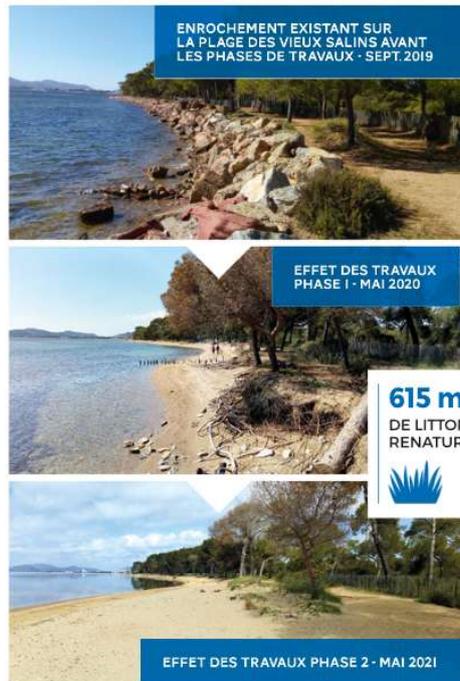
- **la conduite d'ateliers de coopération**, permettant de partager des éléments de connaissance entre territoires confrontés à des problématiques communes (ateliers de coopération mobilisés entre Hauts de France/ Pays-Bas et Belgique par exemple)

Ce partage de connaissance est la source d'un enrichissement mutuel, d'une appropriation et compréhension renforcées et le gage d'une meilleure efficacité dans les politiques engagées.

**La capitalisation des retours d'expériences** conduites par d'autres territoires en position littorale est également une source d'inspiration possible : à ce titre, la Région Occitanie a initié une procédure participative et innovante qui, durant 2 années consécutives, a permis d'associer élus, techniciens et experts scientifiques, dont les compétences croisées ont permis la co-construction d'un guide méthodologique en matière de mise en œuvre de stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte et de la recomposition spatiale, avec une poursuite de cette collaboration, ressentie comme fructueuse, au travers du développement de projets pilotes sur les différents territoires régionaux volontaires.

Cette démarche, déclinée au sein d'un plan Littoral 21 en Occitanie, a permis de s'approprier une prospective de recomposition spatiale aux horizons 2050 et 2100, mais il a aussi permis l'émergence d'une gouvernance locale concertée et solidaire, adaptée aux enjeux de chacun des territoires partenaires.

A l'échelle de la Région Sud, l'exemple du projet Adapto, conduit sur le site des Vieux Salins à Hyères peut lui-même être cité puisque mobilisant des modalités de renaturation, qui ont permis la restauration des équilibres écologiques et sédimentaires sur 600 mètres de plages.



*Diffusion de connaissances fiabilisées, partages d'expériences sont ainsi en mesure de déboucher sur une forme de culture commune, de « communautés de pratiques » autour de la gestion des risques côtiers et de l'adaptation de l'aménagement des territoires qu'ils induisent.*

## 2.4 – S'approprier les nouveaux outils, opérationnels et financiers pour aménager autrement

L'évolution des contextes des bandes côtières est aujourd'hui bien identifiée et a débouché, en accompagnement de l'évolution des cadres législatifs et réglementaires, sur la mise en place de nouveaux outils :

- **sur le plan de possibles initiatives foncières**, permettant d'anticiper les recompositions spatiales à engager, avec notamment la définition de **droits de préemption spécifiques**, mobilisables dans les secteurs exposés au trait de côte ou la mobilisation de **Baux Réels d'Adaptation à l'Erosion Côtière (BRAEC)**, qui permettent de valoriser les biens impactés (en occupation, location, exploitation) dans l'attente de recomposition et sur une durée encadrée.
- **sur les modalités d'accompagnement financier de ces initiatives**, différentes possibilités existent, notamment sous couvert des **Projets Partenariaux d'Aménagement (PPA)**, permettant de mobiliser l'Etat aux côtés des acteurs territoriaux pour apporter des financements en

vue de recompositions spatiales (3 PPA en cours en opérations pilotes à St Jean de Luz, Gouville sur mer et Lacanau). A noter également, le volet « adaptation au recul du trait de côte » du Fonds vert qui permet en 2025 de cofinancer l'élaboration de SLGITC, en plus des PPA et des cartographies liées au recul du trait de côte à 30 et 100 ans.



**Lacanau/ PPA**

**Recul envisagé du trait de côte à 2050 : 47m**

**Porteur de projet :** commune de Lacanau

**Cout :** 2 M€ HT en financement Etat Région Nouvelle Aquitaine et Département de la Gironde

*NB : En revanche, l'absence d'assimilation du phénomène d'érosion côtière à un risque naturel constitue un frein réel car elle l'exclut, de fait, des dispositifs du fonds Barnier (dont l'application est encadrée par L. 561-1 du code de l'environnement et qui sont applicables seulement dans le cas de travaux prescrits par un PAPI)*

***L'arsenal d'outils à disposition des territoires pour engager l'opérationnalité des projets complexes, notamment de recomposition spatiale, que peuvent induire les risques côtiers, même s'il reste à parfaire, est en train de se structurer ; il devra déboucher sur des modèles économiques soutenables pour les territoires afin d'assurer les nécessaires interventions, foncières notamment, permettant de conduire les recompositions nécessaires en matière d'occupation des sols.***

## **Conclusion**

**Chaque échelon territorial a un rôle clé à jouer dans la préservation et l'adaptation des littoraux**, espaces emblématiques et identitaires de la Région Sud, qui sont aujourd'hui confrontés à un contexte climatique qui accroît leur vulnérabilité.

La richesse et l'importance stratégique de ces espaces invitent à agir collectivement et à tous les niveaux de nos sociétés, avec ambition et responsabilité pour protéger cet écosystème unique mais aussi les personnes qui y vivent et y travaillent tout en préparant un avenir plus résilient et durable.

C'est par des **stratégies collectives, devant s'ancrer dans la durée, et par un changement de regard et d'anciens réflexes acquis en matière d'aménagement** que nous pourrons **transformer ces défis en opportunités** pour une gestion harmonieuse et équilibrée du littoral, en appui sur de nouvelles modalités de gouvernance et de solidarités entre les territoires.

